

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Marc FOURCADE

agissant en qualité de géomètre-expert et co-gérant

**déclare sur l'honneur en application de l'article**

que l'entreprise CEMAP Géomètres-Experts, située au 440 Rue du Stade à Pontcharra inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro 423676147

**n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et en conséquence :**

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
  - aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal,
  - aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts
  - aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal,
  - ou pour recel de telles infractions,
  - ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
- a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire
- n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code de commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal
- a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail
- n'a pas été condamnée au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics
- ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail.

Fait à Pontcharra, le 14 janvier 2019



TOPOGRAPHIE

MÉTROLOGIE

PHOTOGRAMMÉTRIE

GÉOMATIQUE

INGÉNIERIE

URBANISME

LOTISSEMENTS

BORNAGES

EXPERTISES FONCIÈRES

AMÉNAGEMENT RURAL

Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n°1999 B200007

Géomètres-Experts Associés :

**Marc Fourcade** N°OGE 04994  
Expert Près la Cour d'Appel de Grenoble  
Agréé en Aménagement Foncier  
Géomètre-Expert DPLG

**Rémy Chaudet** N°OGE 05364  
Géomètre-Expert DPLG

**Laurent Moret** N°OGE 06023  
Ingénieur Géomètre-Topographe

Archives des Cabinets Depierre,  
Maillefert, Martin, Meyer, Mollard et  
Papet-Lépine

[www.cemapgeo.com](http://www.cemapgeo.com)

SARL au capital de 70 657 €  
RCS 423 676 147 • APE 7112A  
TVA Intracom. FR 11423676147

**GRENOBLE (SIÈGE)**

36, rue de Pacalaire  
38170 Seyssinet-Pariset  
Tél. : 04 76 46 70 93  
grenoble@cemapgeo.com

**CHARTREUSE (AGENCE)**

Pôle Tertiaire, 2 Z.I. Chartreuse Guiers  
38380 Entre-Deux-Guiers  
Tél. : 04 76 66 07 15  
e2g@cemapgeo.com

**GRESIVAUDAN (AGENCE)**

440, Rue du Stade  
38530 Pontcharra  
Tél. : 04 76 97 62 20  
pontcharra@cemapgeo.com

**SAVOIE ALPESPACE (AGENCE)**

116, Rue Paul Émile Victor  
73800 Sainte-Hélène-du-Lac  
Tél. : 04 79 70 03 48  
alpespace@cemapgeo.com